

LE GRAND SOIR

CopyLeft :
Diffusion autorisée
et même encouragée.

Merci de mentionner les
sources.

www.legrandsoir.info

 [imprimer page](#)

ajuster taille texte :



dimanche 20 octobre 2013

Le gag d'un "retrait massif" des territoires d'Afrique de la CPI.

Komla KPOGLI

"PLAN DE RETRAIT MASSIF" DES TERRITOIRES D'AFRIQUE DE LA CPI, AVEZ-VOUS IMAGINE, DIT ET CRU ?

La lecture de toute la documentation des travaux des "dirigeants africains" réunis en Sommet extraordinaire sur la Cour Pénale Internationale éclaire de façon particulière l'agitation de ces derniers jours dans certains milieux "panafricains". Les personnes ou groupe de personnes ne voulant pas prendre part à cette tempête dans un verre d'eau qui a lieu dans l'imagination fertile de ces milieux ont été traités de tous les bons noms d'oiseaux.

Il paraît clair à présent, pour ceux qui doutaient, que ce qui pose problème au syndicat des despotes obscurs, c'est l'article 27 des Statuts de la CPI et non la CPI elle-même en tant qu'outil purement politique au service du rôle prescripteur de l'Occident impérialiste. Ils veulent, eux, s'éviter "l'humiliation de la CPI", le peuple d'Afrique, lui, veut sortir de 3000 ans d'humiliations, de violations, de régression, de pillages et d'affaiblissement global dont ils sont les garants aujourd'hui au sein d'une Union Africaine hémiplegique pour s'inventer une nouvelle civilisation. On ne veut donc pas la même chose. Comment peut-il en être autrement alors même que le dernier cas en date, le kidnapping du président Laurent Gbagbo et son expédition devant la CPI après une reconquête méthodique du territoire de Côte d'Ivoire par la France et ses alliés n'a suscité que peu d'indignations à haute et intelligible voix au sein de ce qu'on appelle pompeusement l'Union Africaine ? En 2 alinéas, l'article 27 de la CPI dispose " 1. Le présent Statut s'applique à tous de manière égale, sans aucune distinction fondée sur la qualité officielle. En particulier, la qualité officielle de chef d'État ou de gouvernement, de membre d'un gouvernement ou d'un parlement, de représentant élu ou d'agent d'un État, n'exonère en aucun cas de la responsabilité pénale au regard du présent Statut, pas plus qu'elle ne constitue en tant que telle un motif de réduction de la peine. 2. Les immunités ou règles de procédure spéciales qui peuvent s'attacher à la qualité officielle d'une personne, en vertu du droit interne ou du droit international, n'empêchent pas la Cour d'exercer sa compétence à l'égard de cette personne."

Selon donc cet article 27, la CPI, rejetant les immunités, poursuit n'importe qui, chef d'État, ministre ou élu de tout genre et en fonction. C'est cela qui pose problème aux despotes. Eux, les grands chefs d'Etat ??? Se voir humilier comme ça ? Et Mme Zuma, présidente de la Commission de l'Union Africaine le dit très clairement : "Il est essentiel que nous restions dans le cadre

juridique des statuts de Rome". Le premier ministre Ethiopien, président en exercice de l'UA de son côté dit : "Notre objectif n'est pas et ne doit pas être une croisade contre la CPI, mais un appel solennel à l'organisation de prendre les préoccupations de l'Afrique au sérieux". Et quelles sont ces préoccupations africaines ? La "déclaration des chefs d'Etats" les formule ainsi « Aucune accusation ne peut être engagée ou poursuivie devant toute Cour internationale ou Tribunal contre un Chef d'Etat ou de gouvernement ou quiconque agissant en cette qualité AU COURS DE SON MANDAT. Afin de préserver L'ORDRE CONSTITUTIONNEL , LA STABILITÉ ET L'INTÉGRITÉ DES ETATS MEMBRES, AUCUN CHEF DE L'ÉTAT OU DE GOUVERNEMENT MEMBRES DE L'UA, OU QUICONQUE AGISSANT OU DISPOSANT DU DROIT D'AGIR EN CETTE QUALITÉ , N'EST TENUS DE COMPARAÎTRE DEVANT UNE COUR OU UN TRIBUNAL INTERNATIONAL AU COURS DE SON MANDAT" .

Ces "préoccupations" sont formulées, précise-t-on à l'Union Africaine, à la suite de "demandes de report sans aucune suite favorable de l'examen du dossier des dirigeants Kenyans par la CPI au nom de la paix, de la stabilité au Kenya" et, ajoute-t-on, en reconnaissance du rôle que joue les dirigeants kényans dans la lutte contre le terrorisme. En outre, l'Union Africaine "note que la procédure engagée contre le président et son adjoint va les distraire et les empêcher de s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles , y compris les affaires de sécurité nationale et régionale." Comme solution à ces "préoccupations", l'Union Africaine demande au "Conseil de Sécurité de l'ONU de travailler avec elle pour obtenir de la CPI la mise en application de l'article 16 des Statuts de Rome pour suspendre les poursuites contre les dirigeants du Kenya. En effet, l'article des Statuts de Rome intitulé "Sursis à enquêter ou à poursuivre" énonce que "aucune enquête ni aucune poursuite ne peuvent être engagées ni menées en vertu du présent Statut pendant les douze mois qui suivent la date à laquelle le Conseil de sécurité a fait une demande en ce sens à la Cour dans une résolution adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ; la demande peut être renouvelée par le Conseil dans les mêmes conditions." C'est dire !!!

On voit donc ce qui est cause pour nos despotes obscurs dont l'existence trouve sa justification dans l'affaiblissement généralisé du continent. Le site internet de l'Union Africaine affirme d'ailleurs que les déclarations précitées du PM Ethiopien et de Mme Zuma "ont contribué à annuler les rumeurs qui avaient circulé que la réunion de l'Assemblée avait été prévue pour se préparer un retrait massif des Etats membres de l'Union africaine de la CPI". Pour mémoire, rappelons que le Sénégal est le premier pays signataire des Statuts de Rome, le 2 février 1999 et le dernier la Côte d'Ivoire justement le 15 février 2013.

Le problème reste, en définitive, entier et revient aux milieux qui entendent vraiment travailler, suite à une analyse radicale et froide, pour une nouvelle Afrique conduite par un leadership avisé et courageux dans un monde où les faibles et les affaiblis qui ne se relèvent pas vite sont promis à la disparition.

Tout compte fait, lorsqu'on relit l'article 27 des Statuts de Rome, on ne peut que conclure que seuls des opportunistes, des amoureux du clientélisme, des serveurs zélés sans vision du monde peuvent signer une pareille incongruité en vue de prouver leur loyauté à leurs Maîtres et venir 15 ans plus tard pleurnicher, jouer aux vierges effarouchés et crier au Racisme à leur égard. Et se croyant intelligents, ces gens là veulent drainer derrière leurs cris d'orfraie d'imbéciles le peuple d'Afrique qu'ils ont déclaré leur ENNEMI. Et dire qu'il y en a qui espèrent toujours que des gens pareils vont conduire l'Afrique quelque part. C'est affligeant ! Il est grand temps que le peuple d'Afrique se mette debout, se dresse vaillamment contre cette "élite collaboratrice dans l'exploitation de l'Afrique" et reprenne le contrôle de sa destinée. Trop c'est trop !

Komla KPOGLI

<http://lajuda.blogspot.ch/2013/10/plan-de-retrait-massif-des-territoires.html>

<http://lajuda.blogspot.ch/2013/10/plan-de-retrait-massif-des-territoires.html>

<http://www.legrandsoir.info/le-gag-d-un-retrait-massif-des-territoires-d-afrique-de-la-cpi.html>